



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 49900

Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le ministre delegue a la sante sur le fait que les medecins hospitaliers non universitaires sont les seuls agents de la fonction publique a ne pas beneficier du supplement familial, contrairement aux autres agents hospitaliers notamment. Une telle revendication semblant legitime, il souhaiterait qu'il lui precise sa position a cet egard et les mesures qu'il entend adopter pour pallier ce qui est ressenti comme une grave injustice.

Texte de la réponse

Reponse. - L'amelioration de la situation des personnels medicaux du secteur hospitalier public a deja fait l'objet ces dernieres annees d'une large concertation avec leurs organisations representatives. Un premier train de mesures concernant la remuneration des gardes et astreintes, l'amelioration des emoluments de debut de carriere, le raccourcissement de la carriere et le financement de la formation continue ont ete mises en oeuvre en 1988 et 1989. Concernant les gardes et astreintes ainsi que l'amelioration de la carriere des praticiens hospitaliers d'autres negociations sont aujourd'hui en cours. Aussi la question de l'attribution du supplement familial de traitement a ces personnels doit-elle s'analyser dans ce contexte et etre replacee dans l'ensemble des demarches faites par les praticiens eux-memes en tenant compte des priorites a etabli en concertation avec leurs organisations professionnelles et du degre d'urgence de chacune d'elles.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49900

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4609